

LES CHAMPS PROFESSIONNELS

HABITAT

Plateau technique à dominante Peinture Revêtements



Contacts :

Directrice Adjointe chargée de la SEGPA	Agnès FAVIER 04 75 67 07 20 Ce.0071156U@ac-grenoble.fr
Principal du collège	Bernard BONNEVILLE 04 75 67 07 20 Ce.0071156U@ac-grenoble.fr
Coordinatrice CDOEASD (commission départementale d'Orientation vers les enseignements adaptés du second degré)	Patricia HIRT DSDEN 07 Place A. Malraux 07000 PRIVAS 04 75 66 93 30
Inspectrice de l'Education Nationale ASH (Adaptation de la scolarité et Scolarisation des élèves Handicapés)	Agnès LEGROS DSDEN 07 Place A. Malraux BP 627 07006 PRIVAS 04 75 66 93 08

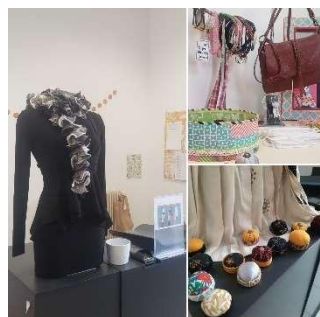
HYGIENE ALIMENTATION SERVICES

Plateau technique à dominante cuisine et entretien du linge et des locaux



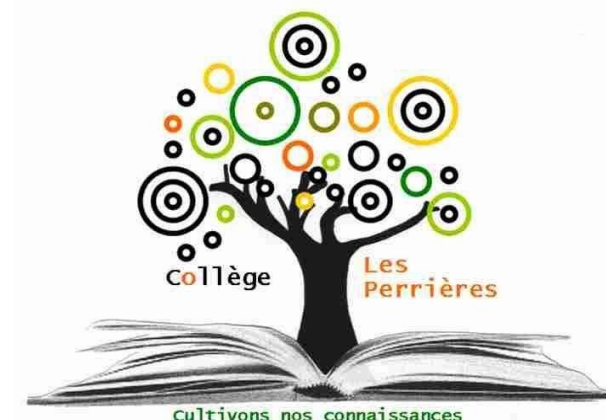
VENTE DISTRIBUTION LOGISTIQUE

Plateau technique organisé autour d'une friperie pédagogique



SEGPA du collège Les Perrières

53, rue Emile Bouschon
BP 187
07104 ANNONAY Cédex



☎ 04 75 67 07 20
Courriel : Ce.0071156U@ac-grenoble.fr

Site internet : www.ac-grenoble.fr/college/annonay.perrieres



Structure :

Des classes à effectifs réduits :

6 divisions de la 6^e à la 3^e de **16 élèves maximum** chacune. Capacité totale : 96 élèves

Des enseignants spécialisés :

Professeurs des Ecoles spécialisés
Professeurs du 2nd degré (collège et lycée professionnel)

Public concerné :

Elèves :

- Présentant des difficultés scolaires graves et persistantes.
- Ne maîtrisant pas toutes les compétences définies dans le socle commun attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2).
- Ayant déjà bénéficié des actions d'aide et de soutien.

Modalités d'admission :

La **décision** de pré-orientation (entrée en 6^e SEGPA) ou d'orientation (entrée en 5^e SEGPA) est exclusivement prononcée par la **CDOEASD sur proposition des équipes éducatives**.

Ne sont pas admis :

- Les élèves présentant uniquement des troubles du comportement.
- Les élèves présentant des difficultés liées à la compréhension du français.

Statut de l'élève :

L'élève de SEGPA reçoit des enseignements adaptés au sein du collège ; il participe à la vie de l'établissement et aux activités communes du collège avec tous les droits et devoirs définis par le règlement intérieur du collège.

Prise en charge pédagogique :

Prise en charge personnalisée :

- A partir des programmes du collège de chaque discipline, organisation d'une progression pédagogique adaptée.
- Prise en compte des besoins spécifiques des élèves
- Individualisation et souplesse de la démarche d'adaptation (prise en compte des difficultés d'apprentissage).
- Développement de l'estime de soi.
- Développement de la relation de confiance entre l'élève et les professionnels de l'établissement.

Organisation spécifique au sein du collège :

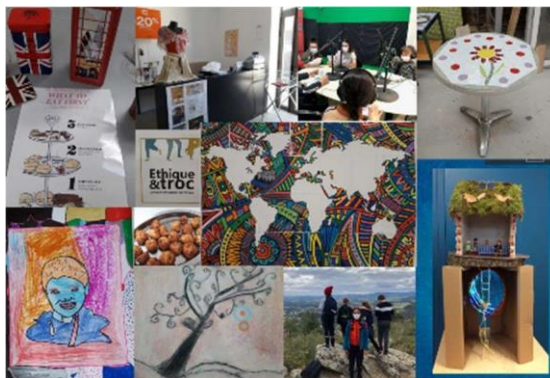
Appartenance à un groupe classe avec un enseignant de référence.

Exploration de champs professionnels dès la classe de 4^{ème} en combinant des activités pratiques au sein des 3 plateaux techniques de la SEGPA et des périodes de stages en milieux professionnels.

Projets de formation :

Classes de 6^{ème} et 5^{ème} : travail sur les connaissances de base et consolidation des acquis.

Les élèves peuvent bénéficier de temps d'inclusion dans une classe ordinaire dans le cadre d'un projet individuel de formation adapté à chacun.



Les champs professionnels :

Classe de 4^{ème} : 6h hebdomadaires

Rotation sur chacun des 3 champs professionnels.
2 périodes de stage d'initiation en entreprise de respectivement 1 et 2 semaines.

Classe de 3^{ème} : 12h hebdomadaires effectuées dans un seul champ professionnel
Trois périodes de stage d'application en entreprise (7 semaines au total).

Et après la 3^{ème} SEGPA ?

Le Certificat de Formation Générale (CFG) :

Diplôme préparé en classe de 3^{ème} par tous les élèves de 3^{ème} SEGPA ; il s'agit d'un examen basé sur un contrôle continu (validation des compétences de cycle 3 au cours de l'année) et sur une épreuve orale de 20 minutes.

Le Diplôme National du Brevet (DNB) Série Professionnelle

Diplôme reposant sur les compétences de cycle 4 (contrôle continu, épreuves écrites nationales et épreuve orale). L'inscription à cet examen est facultative.

Orientation :

Accès au minimum à une formation conduisant à une **qualification de niveau V** (CAP) en lycée professionnel (statut scolaire) ou en CFA (apprentissage).

L'entrée dans certaines formations est favorisée pour les élèves de SEGPA en lycées professionnels.

Des poursuites vers les secondes professionnelles sont possibles.